



Crise de la dermatose nodulaire contagieuse : un premier bilan

Le **29 juin 2025**, un **foyer de dermatose nodulaire contagieuse** (DNC) était identifié à Entrelacs (Savoie), 8 jours seulement après la détection d'un cas en Italie, à la surprise du monde agricole et scientifique et des pouvoirs publics, la DNC n'ayant jamais frappé l'Europe de l'Ouest. Cette maladie, non transmissible à l'homme et n'affectant que les bovins en France, est suffisamment grave pour être classée en droit européen dans la catégorie des **maladies habituellement absentes de l'Union européenne, à éradication obligatoire et immédiate**.

Elle cause des **dégâts importants** : nodules sur la peau, les muqueuses et les membranes, fièvres ou encore chute de lactation, voire **la mort dans environ 10 % des cas**. Les animaux qui survivent sont durablement touchés, générant des **pertes élevées de production**.

En quelques mois seulement, **la maladie s'est répandue à 117 foyers dans 11 départements**, malgré la mise en œuvre rapide d'un protocole sanitaire strict, qui est contesté. La question du **dépeuplement total des foyers** est devenue l'illustration d'un **dialogue de plus en plus difficile entre une partie du monde agricole et les pouvoirs publics**.

D'où vient cette maladie ? Le protocole sanitaire est-il efficace ? Comment sortir de la crise ? L'heure est au premier bilan.

Après avoir entendu 141 acteurs du monde agricole et experts du sanitaire animal, les rapporteurs considèrent qu'il est urgent de ramener des **éléments factuels et scientifiques au centre d'un débat public devenu explosif**. Avec ce rapport transpartisan, la commission des affaires économiques du Sénat propose une base de réflexion argumentée, première étape d'un indispensable retour d'expérience « à froid ».





Les principales recommandations

❖ À court terme : sortir de la crise

- 1.** Anticiper dès à présent l'éventuelle recrudescence de la maladie au printemps et la vaccination préventive des animaux dans les zones à risque qui devra être rapidement décidée en Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV).
- 2.** Renforcer le contrôle des mouvements illicites dans une zone de 5 kilomètres autour des foyers et améliorer la veille et le renseignement pour renforcer leur efficacité.
- 3.** Définir un protocole au niveau national sur les modalités de l'annonce de la nouvelle du dépeuplement à l'éleveur concerné et l'explication de la stratégie sanitaire au monde agricole.

❖ À moyen terme : anticiper les prochaines crises

- 4.** Débloquer les moyens budgétaires suffisants pour mener à son terme le chantier de la dématérialisation du dispositif d'identification des bovins et moderniser les bases de données. Trouver un accord sur les modalités de financement de la généralisation de l'usage de la boucle électronique.
- 5.** Confier à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) la mission de cartographier l'offre vaccinale pour toutes les maladies à éradication immédiate afin d'encourager, par une stratégie européenne coordonnée, le développement d'une offre vaccinale pertinente et de banques d'antigènes et de vaccins en santé animale.

❖ À long terme : renforcer la résilience de notre système sanitaire et de notre économie

- 6.** Réarmer les directions départementales et enrayer la désertification vétérinaire afin d'assurer un maillage territorial suffisant pour lutter contre cette crise et les suivantes.
- 7.** Encourager le développement de filières d'engraissement des jeunes bovins en France.

I. Un protocole sanitaire validé par la science, à adapter pour compenser certaines faiblesses et anticiper l'évolution de la maladie

A. Un protocole sanitaire conforme à la stratégie d'éradication de la DNC

Lorsqu'un cas de DNC est confirmé, une zone réglementée (ZR) de 50 kilomètres autour du foyer est déclarée. Le protocole sanitaire qui s'applique dans cette zone repose sur quatre piliers essentiels :

			
Dépeuplement total du foyer dans lequel la maladie est détectée	Restrictions de mouvements des bovins : interdiction d'entrée et de sortie de la ZR	Biosécurité : nettoyage, désinfection, et désinsectisation du foyer	Vaccination obligatoire des bovins dans toute la ZR

Il existe un consensus scientifique sur l'efficacité du protocole sanitaire pour éradiquer la maladie, à condition qu'il soit scrupuleusement appliqué.

Le protocole sanitaire est justifié sur le plan scientifique dans la mesure où :

- **la maladie est très contagieuse et se transmet par des insectes vecteurs** (stomoxes et taons) qui jouent le rôle de « seringues volantes ». L'exploitation touchée doit donc être entièrement désinfectée et désinsectisée ;
- **la durée d'incubation est longue**, de l'ordre de 28 jours, et les animaux ne présentent pas de signes cliniques (porteurs sains) dans environ 40 à 50 % des cas, ce qui retarde l'établissement du diagnostic et rend nécessaire le dépeuplement total du foyer ;
- **il n'existe aucun traitement contre la DNC mais un vaccin vivant atténué** qui permet de protéger les bovins ;
- **il n'existe pas de moyen fiable de détecter la maladie ni de distinguer la souche virale de la souche vaccinale sur des animaux qui ne présentent pas de signes cliniques**, ce qui rend l'isolement des animaux très difficile à mettre en œuvre.

Comment nos voisins ont-ils géré la crise ?

La France n'est pas le seul pays touché par la DNC. **Originaire d'Afrique subsaharienne, la maladie est en expansion à l'échelle mondiale et touche de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et même d'Europe.** La DNC a en effet été introduite dans les Balkans en 2015 avant d'être éradiquée en 2017. Elle est réapparue, à la surprise des autorités sanitaires, en Italie en juin 2025, quelques jours avant la détection du premier cas en France. Elle s'est étendue à l'Espagne le 3 octobre. Les rapporteurs ont donc sollicité, auprès du réseau international du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, des éléments sur la gestion de la DNC dans quatre pays européens : **la Grèce, la Bulgarie, l'Italie et l'Espagne.**

Il en ressort que **le protocole sanitaire appliqué dans ces pays est identique ou très proche de celui de la France** : zones réglementées d'un rayon de 50 kilomètres, mesures de biosécurité et dépeuplement total des foyers. Cette dernière mesure n'a pas été remise en cause dans les mêmes proportions qu'en France, même si le dépeuplement a été contesté en Sardaigne jusqu'à la validation de la mesure par le Conseil d'État italien, le 29 août 2025.

Ces trois mesures sont imposées par la réglementation européenne, contrairement à la vaccination. La Bulgarie et la Grèce ont fait le choix d'une campagne de vaccination généralisée à l'ensemble du territoire en raison de la persistance de la maladie dans la région. Cette décision a provoqué la perte du statut indemne de DNC et généré des difficultés considérables dans la négociation du commerce d'animaux vivants pour ces pays. En Espagne et en Italie, le choix a été fait, comme en France, de mener des campagnes de vaccination ciblées, parfois étendues au-delà des seules zones réglementées. La maladie semble être sous contrôle en Italie comme en Espagne.

B. Généraliser la vaccination pour arrêter le dépeuplement total : une décision coûteuse et impossible à mettre en œuvre à court terme

Certains syndicats agricoles et éleveurs appellent à l'extension massive, voire à la généralisation de la vaccination pour mettre en œuvre un protocole expérimental fondé sur le dépeuplement ciblé des bovins malades et la mise en quarantaine des autres bovins du foyer.

Bien qu'efficace, la généralisation de la vaccination à l'ensemble du cheptel bovin qui compte 16,4 millions d'animaux prendrait plusieurs mois, voire plus d'une année.

Outre son coût pour l'État, elle générerait des **conséquences économiques massives pour la filière bovine**, la généralisation de la vaccination impliquant **la perte du statut indemne de DNC de la France pour ses partenaires économiques européens.** Les conditions d'exportations deviendraient alors drastiques et dépendraient de la signature d'accords commerciaux bilatéraux.

Or, **la France est le deuxième exportateur mondial d'animaux vivants et de génétique et exporte majoritairement vers l'Italie (62 % des bovins vivants exportés) et l'Espagne (31 %).**

345,8 M€

Coût estimé d'une campagne de vaccination généralisée à l'ensemble du territoire métropolitain.

5 à 10 Md€

Pertes annuelles liées à la généralisation de la vaccination.

Source : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Pour toutes ces raisons et compte tenu de la situation sanitaire à date, les rapporteurs considèrent que la balance bénéfice/risque est défavorable à la généralisation de la vaccination.

En revanche se pose la question de la revaccination des zones vaccinales au printemps, certains animaux risquant de se retrouver sans protection vaccinale à l'été 2026.

Au regard de son impact économique et des difficultés techniques de mise en œuvre, l'adaptation de la stratégie vaccinale doit être débattue au sein du « Parlement du sanitaire », le CNOPSAV, en prenant en compte l'opinion des acteurs locaux impactés par la crise. Mais il convient, dès à présent, d'anticiper le déploiement de ces opérations pour ne pas être pris de court en s'assurant que le stock de vaccins disponibles est suffisant.

Proportion du cheptel bovin abattu



En ce qui concerne le dépeuplement total des foyers, les rapporteurs considèrent, au terme de leurs travaux, que bien que très douloureux sur le plan humain et psychologique, le dépeuplement total des foyers est à la fois imposé par la réglementation européenne et justifié sur le plan scientifique, même si l'éventuelle adaptation du protocole sanitaire au cas particulier des territoires où l'immunité est installée nécessite des travaux scientifiques complémentaires.

Ils saluent le courage des éleveurs qui, sachant leur troupeau contaminé, se sont résolus à accepter ce sacrifice individuel pour protéger leurs voisins et l'ensemble du cheptel français. Leur esprit de responsabilité a permis de limiter la diffusion généralisée de la maladie.

“

On ne peut pas vivre avec cette maladie, il faut l'éradiquer, faute de quoi elle peut toucher l'intégralité du cheptel bovin français, compte tenu de son extrême contagiosité.

Source : Audition de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire par la commission des affaires économiques du Sénat, 19 novembre 2025

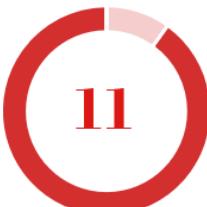
C. Le contrôle des mouvements illicites : point de faiblesse du dispositif

Compte tenu de la distance de vol des insectes vecteurs et des enquêtes épidémiologiques qui n'ont, dans la plupart des cas, pas permis de retrouver de mouvement légal permettant d'expliquer l'expansion géographique de la maladie, il est évident que la diffusion de la DNC est en partie liée à des mouvements illicites de bovins.

Nombre de contrôles de transport effectués



Nombre de verbalisations



*Source : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire par la commission des affaires économiques du Sénat, 19 novembre 2025.
Contrôles réalisés entre le 18 octobre 2025 et la fin de l'année 2025*

Tout en reconnaissant que certains éleveurs ont pu, au début de l'apparition de la maladie, ignorer par manque d'information ou mauvaise compréhension les consignes sanitaires, les rapporteurs considèrent qu'il est de la responsabilité de chacun, éleveur comme commerçant de bestiaux, de se conformer aux restrictions de mouvements qui s'appliquent dans les zones réglementées et vaccinales.

L'enjeu n'est pas de multiplier les contrôles sur l'ensemble du périmètre, voire de l'élargir, mais bien de concentrer les efforts où les risques sont les plus élevés, aux abords des foyers. Les rapporteurs préconisent l'instauration d'un « cœur de zone » dans un rayon de 5 kilomètres autour des foyers et l'amélioration du travail de veille et de renseignement pour limiter les contrôles « à l'aveugle ».

Ils insistent, par ailleurs, sur l'**urgence de renforcer le dispositif d'identification et de traçabilité des bovins**. Plusieurs chantiers pourtant essentiels peinent à aboutir, faute de moyens budgétaires ou de consensus politique : **la dématérialisation, la modernisation des outils informatiques et la généralisation de la boucle électronique**.

II. Mieux informer et accompagner les éleveurs pour renforcer l'acceptabilité du protocole sanitaire

A. Une situation explosive sur le plan politique

Les mesures de gestion de crise ont certes fait leurs preuves – la maladie a été éradiquée dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté – mais **la communication gouvernementale et préfectorale sur le bien-fondé de la stratégie sanitaire a parfois été insuffisante ou inadaptée, ouvrant alors la brèche à une prolifération des fausses informations.** Une communication plus rapide et plus massive de la part de l'État aurait sûrement permis d'éviter l'embrasement de la crise.

Le risque est que la remise en cause du protocole sanitaire provoque de nouveaux mouvements illégaux de bovins, voire des non-déclarations de cas suspects par les éleveurs. Or, **le premier acteur de la lutte contre la DNC est et reste l'éleveur : la maladie ne pourra pas être éradiquée sans une compréhension du bien-fondé de la stratégie sanitaire, ni une adhésion pleine et entière de l'ensemble des éleveurs.**

Les représentants des chambres d'agriculture et des groupements de défense sanitaire (GDS), le Conseil national de l'ordre des vétérinaires (Cnov), les élus départementaux et régionaux, les autorités préfectorales et le ministère chargé de l'agriculture sont unanimes à ce sujet : **c'est moins le protocole sanitaire en lui-même que la communication des explications scientifiques au monde agricole qui a pêché dans la gestion de la crise de la DNC. Une parole scientifique, certifiée et forte, est primordiale pour que la stratégie sanitaire soit comprise, acceptée et appliquée par les éleveurs.**

Dans un contexte de désinformation et de complotisme croissants, et en dépit de l'organisation de webinaires en présence de scientifiques et de la publication de capsules vidéo explicatives sur les réseaux sociaux, les rapporteurs constatent que **le travail de communication scientifique reste insuffisant.**

Ils appellent donc l'État à se doter d'une feuille de route plus précise en matière d'explication de la stratégie sanitaire, en dépêchant systématiquement un expert scientifique aux réunions publiques d'information et en assurant une meilleure coordination entre ses services et les acteurs du monde agricole.

B. Un dispositif indemnitaire plutôt satisfaisant

Les auditions menées par les rapporteurs ont montré que **les acteurs du monde agricole étaient globalement satisfaits du dispositif indemnitaire prévu par l'État**, mais que les pertes de production induites par le dépeuplement, dans le cas des élevages laitiers notamment, étaient sous-estimées dans le calcul de l'indemnisation. Ils proposent donc de **rallonger le délai de prise en compte du déficit momentané de production de 3 à 6 mois pour les élevages laitiers.**

22 M€

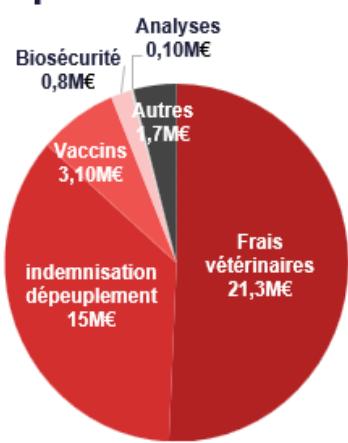
Montant du fonds d'urgence à destination des exploitations non-foyers de DNC les plus en difficulté.

Les éleveurs contraints de dépeupler ne sont pas les seuls à être touchés par les mesures de lutte contre la DNC : **les restrictions de mouvement et d'exportation pèsent également sur la trésorerie des éleveurs dont l'exploitation se situe en zone réglementée ou en zone vaccinale, ainsi que sur celle de l'ensemble des acteurs de la filière bovine (coopératives, fruitières, négociants, pensions...).** Le Gouvernement a tardé à élargir le champ de l'indemnisation. C'est chose faite avec l'annonce, le 19 décembre 2025, d'un fonds de soutien à destination des exploitations non-foyers de la DNC les plus impactées.

III. Des premiers enseignements à tirer pour anticiper les prochaines crises

A. Une crise coûteuse, révélatrice des fragilités de notre modèle économique et sanitaire

Dépenses de l'État



L'État prend à sa charge de nombreuses et importantes dépenses dans le cadre de la lutte contre la DNC. L'estimation de ces dépenses s'élevait, au 9 décembre 2025, à environ **42 millions d'euros (hors fonds d'urgence de 22 millions d'euros)**.

La crise de la DNC est également très coûteuse pour la filière, notamment du fait des restrictions de mouvements et, plus particulièrement, de la suspension temporaire, du 18 octobre au 1^{er} novembre 2025, des exportations sur tout le territoire.

Si les estimations sont toujours en cours, le bulletin des « *tendances lait viande* » publié par l'**Institut de l'élevage (Idele) en novembre 2025** constate que cette décision a « *perturbé les marchés* » et entraîné des « *tensions persistantes sur l'offre* », en particulier en ce qui concerne les veaux laitiers.

L'apparition de la DNC a révélé les fragilités de la dépendance économique de la France aux exportations dans un contexte de crise sanitaire où des restrictions de mouvements doivent être imposées pour protéger le cheptel français et européen. Plus d'un mâle allaitant sur deux est exporté maigre, à 80 % vers l'Italie¹.

Les rapporteurs alertent donc sur la nécessité de renforcer la filière d'engraissement française pour limiter la dépendance économique de la France aux exportations.

Saluant l'engagement exemplaire des vétérinaires, pourtant ciblés par des attaques intolérables, tout au long de la crise, les rapporteurs constatent par ailleurs que l'engagement des professionnels ne suffira pas. Dans un contexte de désertification vétérinaire et de recul de la présence de l'État dans les territoires, il est urgent de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer notre maillage sanitaire territorial.

¹ « Quel engrangement en France pour fournir les marchés de demain ? », Idele.

B. Soutenir la recherche pour combler la connaissance lacunaire de la maladie

La crise de la DNC a mis en exergue l'absolue nécessité de renforcer les moyens alloués à la recherche pour améliorer la connaissance scientifique encore lacunaire de cette maladie dans le contexte européen. Le programme de soutien à la recherche annoncé le 24 décembre 2025 par le Gouvernement est essentiel pour anticiper les prochaines crises qui ne manqueront pas d'arriver, dans un contexte de multiplication des épizooties liées au changement climatique et à l'accroissement des échanges.

Afin d'améliorer notre capacité de résilience face aux crises sanitaires en élevage, les rapporteurs préconisent de confier à l'Anses la mission de cartographier l'offre vaccinale pour toutes les maladies à éradication immédiate, de renforcer la recherche sur les insectes vecteurs et de saisir l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) d'une demande d'avis actualisé sur la DNC.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Le contrôle en clair](#)
- Le [rapport](#) de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les apports de la science pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse



**Dominique
ESTROSI SASSONE**
Présidente
Alpes-Maritimes
Les Républicains



Martine BERTHET
Rapportrice
Savoie
Les Républicains



Annick JACQUEMET
Rapportrice
Doubs
Union Centriste



Gérard LAHELLEC
Rapporteur
Côtes-d'Armor
Communiste
Républicain Citoyen
et
Écologiste - Kanaky



**Christian
REDON-SARRAZY**
Rapporteur
Haute-Vienne
Socialiste, Écologiste
et Républicain

secretariat-com-eco@senat.fr

01.42.34.23.20

www.senat.fr